



Service instructeur
Direction de la Solidarité

4^{ème} Commission - N° 2006/V-4e/20

Service consulté

**PROJET POUR LE HAUT-RHIN
CHARTRE " HANDICAP ET CITOYENNETE " DU CONSEIL GENERAL**

Résumé : Le présent rapport propose d'adopter dans le cadre du projet pour le Haut-Rhin une charte « Handicap et citoyenneté » engageant le Conseil Général à promouvoir la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à la vie sociale.

Les personnes en situation de handicap expriment depuis de nombreuses années le souhait de vivre dans une société mieux organisée pour accueillir et accepter la différence. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées nourrit cette ambition. Elle apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

Notre assemblée souhaite partager cette ambition et la faire vivre au plan local dans le cadre du projet pour le Haut-Rhin. Le groupe de travail handicap et citoyenneté a initié plusieurs démarches :

- audition des principales associations représentatives des personnes handicapées pour mieux appréhender les attentes et mieux comprendre les spécificités liées aux différentes formes de déficiences (psychiques, mentales, sensorielles et motrices) ;
- questionnaire interne destiné à identifier la manière dont le handicap est pris en compte dans nos différents champs d'intervention ;
- réflexion sur l'élaboration de pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité à la vie citoyenne.

A l'issue de cette première étape le groupe de travail a pu prendre la mesure des actions en place, des projets en cours et surtout l'ampleur des efforts qu'il reste à fournir pour remplir les objectifs fixés par la loi, en particulier en terme d'accessibilité à la formation et à l'emploi, au cadre bâti, aux transports et à la vie sociale en général (sport, loisir, culture).

REÇU A LA PREFECTURE
23 OCT. 2006

Par ailleurs, une meilleure prise en compte des besoins nécessite une approche large et diversifiée de la réalité du handicap intégrant l'ensemble des déficiences.

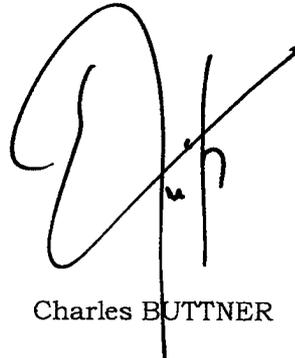
Enfin, et au-delà des mesures et actions à mettre en œuvre, il s'agit surtout d'inviter chacun de nous à changer notre regard sur les handicaps.

Fort de ces constats, il est proposé à l'Assemblée de s'engager à faire progresser la participation citoyenne des personnes handicapées en particulier par :

- une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap en amont des décisions ;
- une amélioration de la politique d'accueil en direction de ce public ;
- un engagement à contribuer au changement de regard sur les handicaps.

Il est proposé à l'Assemblée de formaliser cet engagement par l'adoption de la charte jointe en annexe du présent rapport. Le programme d'actions qui concrétise annuellement l'application des engagements contenus dans cette charte sera présenté dans le cadre du budget primitif 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

PROJET POUR LE HAUT-RHIN

Charte « Handicap et Citoyenneté » du Conseil Général

L'Assemblée Départementale constate que la participation pleine et entière à la vie sociale des personnes handicapées, promue par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ne pourra se réaliser qu'avec une mobilisation forte de l'ensemble des pouvoirs publics et un changement profond du regard de la société sur les handicaps.

Fort de ce constat, le Conseil Général du Haut-Rhin, souhaite contribuer à faire progresser la participation citoyenne des personnes handicapées notamment à partir des missions qu'il exerce au quotidien au service de l'ensemble de la population haut-rhinoise.

L'Assemblée s'engage à :

- faciliter l'accessibilité à la vie citoyenne des personnes handicapées par une meilleure prise en compte de leurs besoins en amont des décisions ;
- assurer une fonction d'accueil du public, prenant en considération les handicaps dans leurs diversités afin de garantir un accueil adapté et de qualité ;
- contribuer au changement du regard de la société sur les handicaps par des actions d'information et de sensibilisation du public.